

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2025, dans l'académie de MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2025, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame RABIA Valérie, ingénieure de recherche, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur HVOINSKY Nicolas, attaché principal d'administration de l'État, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame LY Anne, ingénieure de recherche, experte, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur LÉBOUC Christophe, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur MAGLIARI Lionel, attaché principal d'administration de l'État, suppléant, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22/04/2025

Le Président de
l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ